Université Larbi Tébessi -Tébessa

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Larbi Tébessi - Tébessa

Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

(à joindre obligatoirement au mémoire, remplie et signée)

Je soussigné(e),

Nom, Prénom : BOUAKAL Bassam

Régulièrement inscrit(e) en Master au département : Biologie Appliquée

N° de carte d'étudiant : 2009/4010394/09

Année universitaire : 2016 - 2017

Domaine: Sciences de la Nature et de la Vie

Filière: Biologie Moléculaire

Spécialité: Microbiologie appliquée à la santé et à l'environnement

Intitulé du mémoire : Etude Comparative de l'analyse de la fiente de deux espèces d'hirondelles pêcheurs dans la ville de Tébessa

Atteste que mon mémoire est un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie également que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Sanctions en cas de plagiat prouvé :

L'étudiant sera convoqué devant le conseil de discipline, les sanctions prévues selon la gravité du plagiat sont :

- L'annulation du mémoire avec possibilité de le refaire sur un sujet différent ;
- L'exclusion d'une année du master ;
- L'exclusion définitive.

Fait à Tébessa, le : 11/06/2017

Signature de l'étudiant(e) :

Universite Larbi Tebessi - Tebessa

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

(à joindre obligatoirement au mémoire, remplie et signée)

Je soussigné(e),
Nom, Prénom : BOUAKAL Bassam
Régulièrement inscrit(e) en Master au département : Biologie Appliquée
N° de carte d'étudiant : 2009/4010394/09
Année universitaire : 2016 - 2017
Domaine: Sciences de la Nature et de la vie
Filière: Biologie Moléculaire
Spécialité: Microbiologie Appliquée à la santé et à l'environnement
Intitulé du mémoire : Etude Comparative de l'analyse de la flore de deux espèces d'hirondelles nicheurs dans la ville de Tébessa

Atteste que mon mémoire est un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie également que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Sanctions en cas de plagiat prouvé :
L'étudiant sera convoqué devant le conseil de discipline, les sanctions prévues selon la gravité du plagiat sont :

- L'annulation du mémoire avec possibilité de le refaire sur un sujet différent ;
- L'exclusion d'une année du master ;
- L'exclusion définitive.

Fait à Tébessa, le : 11/06/2017

Signature de l'étudiant(e) :

Universite Larbi Tebessi - Tebessa

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

(à joindre obligatoirement au mémoire, remplie et signée)

Je soussigné(e),
Nom, Prénom : Merghachi Mouad
Régulièrement inscrit(e) en Master au département : Biologie Appliquée
N° de carte d'étudiant : 40/13256/2008
Année universitaire : 2016-2017
Domaine: Science de la Nature et de la vie
Filière: Biologie Moléculaire
Spécialité: Microbiologie appliquée à la santé et à l'environnement
Intitulé du mémoire : Etude Comparative de l'analyse de la fiente de deux espèces d'hirondelles nicheurs dans la ville de Tébessa

Atteste que mon mémoire est un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie également que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets

Sanctions en cas de plagiat prouvé :
L'étudiant sera convoqué devant le conseil de discipline, les sanctions prévues selon la gravité du plagiat sont :

- L'annulation du mémoire avec possibilité de le refaire sur un sujet différent ;
- L'exclusion d'une année du master ;
- L'exclusion définitive.

Fait à Tébessa, le : 11/06/2017

Signature de l'étudiant(e) :

Universite Larbi Tebessi - Tebessa

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences Exactes et des Sciences de la Nature et de la Vie

Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

(à joindre obligatoirement au mémoire, remplie et signée)

Je soussigné(e),
Nom, Prénom : Merghoub Mourad
Régulièrement inscrit(e) en Master au département Biologie Appliquée
N° de carte d'étudiant : 142/3256/2015
Année universitaire : 2016-2017
Domaine: Science de la Nature et de la Vie
Filière: Biologie Moléculaire
Spécialité: Microbiologie appliquée à la santé et à l'environnement
Intitulé du mémoire : Etude Comparative de l'analyse de la fiente de deux espèces d'Hirondelles nicheurs dans la ville de Tébessa

Atteste que mon mémoire est un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie également que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Sanctions en cas de plagiat prouvé :
L'étudiant sera convoqué devant le conseil de discipline, les sanctions prévues selon la gravité du plagiat sont :

- L'annulation du mémoire avec possibilité de le refaire sur un sujet différent ;
- L'exclusion d'une année du master ;
- L'exclusion définitive.

Fait à Tébessa, le : 11/06/2017

Signature de l'étudiant(e) :